

## DECISION MUNICIPALE n° D20221006-094

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Service Petite Enfance – Multi Accueil et Crèche Familiale	
	<b>Matière</b>	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services
<b>Objet</b>	<b>Mise en place d'ateliers d'éveil musical</b>		

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu l'importance de proposer des activités d'éveil aux tout petits au sein des structures Petite Enfance ;

**Décide,**

**Article 1 :** D'approuver la prise en charge du contrat de prestation de services relatif à l'organisation d'ateliers d'éveil musical proposés par l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute Corrèze, Ecole Théadamuse, et animés par Madame Sophie LE BOUTEILLER, intervenante en éveil musical.

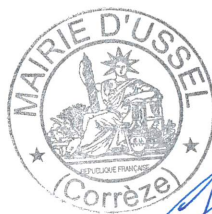
**Article 2 :** Huit séances de 2 h se dérouleront à la Maison de l'Enfance, 1 Avenue du Docteur Roulet – 19200 USSEL.

**Article 3 :** Le montant d'une séance d'une heure s'élève à 55 €, soit un coût total de 880 €.

**Article 4 :** La présente décision prend effet à compter du 11 octobre jusqu'au 13 décembre 2022 en suivant les termes de la convention de partenariat.

**Article 5 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

**Fait à Ussel, le 6 octobre 2022.**



**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze**

**Christophe ARFEUILLÈRE**